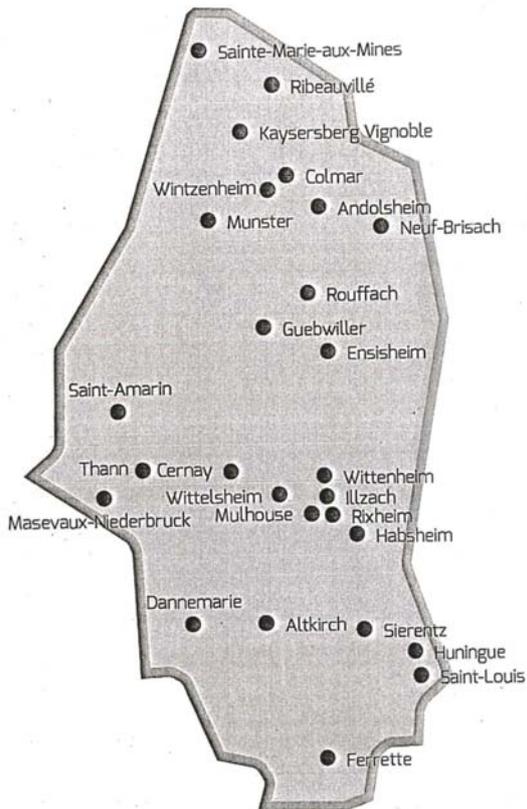


Demande de passeport biométrique - Carte nationale d'identité

Vous pouvez déposer votre demande auprès des services **d'une mairie dotée d'une station de biométrie dans le Haut-Rhin**, voir carte ci-dessous, ou dans un autre département :



Mise en place d'un dispositif de pré-demande en ligne de passeport et de carte d'identité :

- ✓ <https://passeport.ants.gouv.fr/Vos-demarches/Pre-demande-passeport-biométrique>
(demande de passeport)
- ✓ <http://predemande-cni.ants.gouv.fr>
(demande de carte d'identité)

Dépôt du dossier et retrait du passeport /carte nationale d'identité à la Mairie de Thann uniquement sur rendez-vous
Tel : 03.89.38.53.00 ou 03.89.38.53.05

- ✓ La présence du mineur de + de 12 ans est obligatoire au dépôt et au retrait.
- ✓ La présence du mineur de - de 12 ans est obligatoire au dépôt seulement.

Retrait impératif du passeport/carte nationale d'identité dans un délai de 3 mois

Passé ce délai, le passeport sera automatiquement invalidé.

La carte d'identité reste gratuite, pour majeurs et mineurs, sauf en cas de perte ou de vol.

Pièces à fournir personnes majeures (originaux)

- 1 photo d'identité** de format 35 x 45 mm, **de moins de 6 mois, de face, tête nue, cou dégagé, sans barrette et sans lunettes**, répondant aux normes en vigueur pour les titres
- L'ancien titre d'identité** en cas de renouvellement
- La copie intégrale de votre acte de naissance** (seulement si vous ne possédez pas de titre sécurisé (carte d'identité échu depuis moins de 5 ans, ou passeport établi à partir du 26/10/06), ou en cas de changement d'état-civil (mariage, divorce, décès du conjoint).
En cas de divorce, pour conserver le nom de l'ex-époux, fournir le jugement de divorce autorisant l'usage du nom, ou un accord écrit de votre ex-conjoint avec copie de sa pièce d'identité.
Pour faire apparaître la mention « veuve », fournir un acte de décès de votre conjoint.
- Un certificat de nationalité française** (en cas de 1^{er} demande d'une personne née à l'étranger, ou dont les parents sont nés à l'étranger, et lorsque la mention de nationalité française ne figure pas sur l'acte de naissance).
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois** (quittance de loyer, facture d'électricité ou de gaz, facture de téléphone) **ou de moins d'un an** (avis d'impôt, échéancier d'électricité ou de gaz, attestation d'assurance logement).

Nota : Si vous habitez chez quelqu'un, la personne qui vous héberge doit vous fournir un justificatif de domicile ainsi qu'un justificatif d'identité à son nom, et une attestation sur l'honneur certifiant votre résidence à son domicile depuis plus de 3 mois. **La mention « depuis plus de 3 mois » est obligatoire.**

- Les timbres fiscaux pour le passeport uniquement** (à se procurer auprès des buralistes, des Trésoreries, ou sur le site internet <https://timbres.impots.gouv.fr>, d'un montant de **86 €**).
- En cas de perte ou vol** : déclaration en mairie (perte) ou gendarmerie (vol), un autre document officiel avec photo, **25 € de timbres fiscaux pour la carte d'identité uniquement.**

Pièces à fournir personnes mineures (originaux)

- 1 photo d'identité** (selon normes ci-dessus)
- L'ancien titre d'identité** en cas de renouvellement
- La copie intégrale de votre acte de naissance**, uniquement si vous ne possédez pas de titre sécurisé (voir ci-dessus)
- Un certificat de nationalité française** (voir ci-dessus). Selon le cas, un acte de naissance du parent français peut être demandé.
- Un justificatif de domicile au nom du représentant légal** (voir ci-dessus)
- La pièce d'identité du représentant légal**
- En cas de divorce**, fournir le jugement de divorce. En cas de garde alternée, fournir les pièces d'identité et les justificatifs de domicile des deux parents.
- Les timbres fiscaux (voir ci-dessus) pour le passeport uniquement d'un montant de :**
17 € (- de 15 ans) 42 € (+ de 15 ans)
- En cas de perte ou vol** : déclaration en mairie (perte) ou gendarmerie (vol), un autre document officiel avec photo, **25 € de timbres fiscaux pour la carte d'identité uniquement.**